

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2024 à 19 h 30 en la salle du conseil et webdiffusée, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale

M^e Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 19 h 30.

24-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE

- 1.1. Réflexion
- 1.2. Hommage au drapeau du Québec
- 1.3. Proclamations

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 24-001 2.1. Adoption de l'ordre du jour
- 24-002 2.2. Adoption – Procès-verbaux – Séance ordinaire du 19 décembre 2023, séance extraordinaire du budget du 19 décembre 2023 et séance extraordinaire du 21 décembre 2023

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

- 24-003 3.1. Nomination – Maire suppléant – Février, mars et avril 2024

4. GESTION ADMINISTRATIVE

- 24-004 4.1. Adjudication – Conception et construction d'un sentier de vélo de montagne – Parc Edmour-J.-Harvey – Projet R-1276, lot 6
- 24-005 4.2. Provision – Conception et construction d'un sentier de vélo de montagne – Parc Edmour-J.-Harvey – Projet R-1276, lot 6
- 24-006 4.3. Autorisations et engagements – Demande d'aide financière – Programme Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Mise en commun des ressources administratives en sécurité incendie
- 24-007 4.4. Autorisation de signature – Ententes – Projet Horizon Nature – Arbre-Évolution coop de solidarité et MRC de Marguerite-D'Youville
- 24-008 4.5. Installation de panneaux de signalisation – Stationnement interdit – Place de Clairvaux – Abrogation de la résolution 23-392
- 24-009 4.6. Installation de panneaux de signalisation – Zone de stationnement interdit – Rues de Marseille et de l'Église

-
-
- | | | |
|--------|-------|---|
| 24-010 | 4.7. | Installation de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement – Rue de Genève |
| 24-011 | 4.8. | Installation de panneaux de signalisation – Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Louis |
| 24-012 | 4.9. | Installation de panneaux de signalisation – Interdiction de stationnement – Rue Brissette |
| 24-013 | 4.10. | Déplacement d'un panneau de signalisation – Zone de débarcadère – École Le Rucher |
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
- | | | |
|--------|------|---|
| 24-014 | 5.1. | Autorisation de signature – Lettres d'entente – Employés réguliers pour une période déterminée – Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1690 |
|--------|------|---|
- 6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- | | | |
|--------|------|---|
| 24-015 | 6.1. | Autorisation et ratification de signature – Règlement à l'amiable – Syndicat des copropriétaires Les Villas Lussier c. Ville de Sainte-Julie et als. – Cause n° 505-17-012702-215 |
|--------|------|---|
- 7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS**
- | | | |
|--------|------|---|
| 24-016 | 7.1. | Approbation – Listes des paiements à ratifier et des comptes à payer |
| 24-017 | 7.2. | Financement des projets du programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 |
| 24-018 | 7.3. | Autorisation – Dépenses des membres du conseil municipal – Année 2024 |
| 24-019 | 7.4. | Autorisation – Paiement par anticipation de certaines catégories de dépenses |
| 24-020 | 7.5. | Adjudication – Contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées – Année 2024 |
| 24-021 | 7.6. | Renouvellement – Licence d'utilisation pour l'application de gestion de la paie – Année 2024 |
| 24-022 | 7.7. | Reconduction – Fourniture de services en matière de cybersécurité – Année 2024 |
| 24-023 | 7.8. | Reconduction – Licences d'utilisation et entretien d'applications de géomatique – Année 2024 |
| 24-024 | 7.9. | Autorisation – Demande d'aide financière – Fonds de la sécurité routière – Traverses sécuritaires |
- 8. INFRASTRUCTURES**
- | | | |
|--------|------|---|
| 24-025 | 8.1. | Adjudication – Travaux de retrait des résidus de balayage de rues du bassin numéro 5 – Projet SI-23-229 |
| 24-026 | 8.2. | Prolongation de contrat – Travaux d'arboriculture pour l'année 2024 – Projet SA-23-34 |
- 9. LOISIRS**
- | | | |
|--------|------|--|
| 24-027 | 9.1. | Aide financière – Soutien à l'excellence |
| 24-028 | 9.2. | Aide financière – Promotion du court métrage Oasis réalisé par Justine Martin |
| 24-029 | 9.3. | Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Club de patinage artistique Ste-Julie inc. |

- 24-030 9.4. Aide financière – Événements spéciaux – Association du hockey mineur de Ste-Julie inc.
- 24-031 9.5. Aide financière – Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative – Association du hockey mineur de Ste-Julie inc.
- 24-032 9.6. Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière de fonctionnement – École les Dynamix

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 24-033 10.1. Approbation – Liste des plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 24-034 10.2. Renouvellement – Résolution 22-318 – Approbation – PIIA – Plans-concept d'agrandissement – 725, montée Sainte-Julie – Zone C-305
- 24-035 10.3. Participation au programme Rénovation Québec – Aide aux propriétaires de maisons lézardées – Volet VI – Société d'habitation du Québec – Programmation 2024-2025
- 24-036 10.4. Dénomination et demande d'officialisation de toponyme – Projet résidentiel Vilamo – Boucle F – Modification de la résolution 23-559

11. RÉGLEMENTATION

- 24-037 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 964-10 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'abroger l'article 52.1
- 24-038 11.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1214-3 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie
- 24-039 11.3. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1314 décrétant des travaux d'implantation de débitmètres d'aqueduc sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1. Procès-verbal – Assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme – 13 décembre 2023
- 12.2. Liste d'embauche et des mouvements de main-d'œuvre
- 12.3. Rapport de vérification de l'optimisation des ressources 2023
- 12.4. Certificats relatifs au déroulement de procédures d'enregistrement – Règlements 1258-1, 1299-1, 1304, 1307 et 1326

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 24-040 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

Le 21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait place au sommet de la tour centrale du parlement. Par décret, le gouvernement du Québec lui avait accordé, le matin même, le statut de drapeau officiel du Québec.

Afin de souligner cette cérémonie, le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau.

Le drapeau du Québec occupe une place de premier choix dans les manifestations populaires et sur les édifices. Emblème de notre nation, il permet aux citoyens de reconnaître l'originalité, la personnalité et le caractère distinctif du Québec. Il symbolise les sentiments de fidélité, d'engagement et de solidarité des Québécois.es.

La fleur de lys qui orne le drapeau du Québec symbolise la franchise, la paix et la grandeur.

L'année 2024 correspond au 76^e anniversaire du drapeau du Québec.

Nous profitons de cette séance pour rendre hommage au drapeau du Québec.

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION – 24 JANVIER 2024

ATTENDU QUE la sixième (6^e) édition de la *Journée internationale de l'éducation* a pour thème « Apprendre pour une paix durable »;

ATTENDU QUE la *Journée internationale de l'éducation* a été instaurée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin de célébrer le rôle de l'éducation pour la paix et le développement;

ATTENDU QUE l'éducation joue un rôle central pour doter les apprenants des connaissances, valeurs, attitudes et comportements nécessaires pour devenir des agents du changement dans leurs communautés, permettant un changement en profondeur;

ATTENDU QUE l'éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique;

Par conséquent, les membres du conseil proclament le 24 janvier 2024 « *Journée internationale de l'éducation* » et invitent toute la population julievilloise à renforcer l'éducation notamment en soutenant les enseignants et en aidant toute personne à libérer son potentiel pour contribuer au bien-être collectif et à notre foyer commun.

PROCLAMATION – JOURNÉE BELL CAUSE POUR LA CAUSE – 24 JANVIER 2024

ATTENDU QUE la prochaine édition de la journée *Bell cause pour la cause* se tiendra le 24 janvier 2024;

ATTENDU QUE cette journée permet notamment à des Canadiens d'avoir un accès à des services en santé mentale et de lutter contre la stigmatisation;

PAR CONSÉQUENT, la Ville de Sainte-Julie proclame le 24 janvier 2024 « *Journée Bell cause pour la cause* », invite tous les Julievillois.es à participer à cette initiative et salue le travail de toutes ressources en santé mentale qui permettent aux citoyens de demeurer en bonne santé mentale et de contribuer à leur bien-être.

24-002

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023,
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2023 ET SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2023**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 19 décembre 2023 ainsi que des séances extraordinaires tenues les 19 et 21 décembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-003

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2024

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE nommer le conseiller monsieur Claude Dalpé à titre de maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-004

**ADJUDICATION – CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN SENTIER DE VÉLO DE
MONTAGNE – PARC EDMOUR-J.-HARVEY – PROJET R-1276, LOT 6**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions publique pour la conception et la construction d'un sentier de vélo de montagne au parc Edmour-J.-Harvey, projet R-1276, lot 6;

ATTENDU QUE la réception des soumissions s'est tenue le 17 novembre 2023;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 30 novembre 2023;

24-006

AUTORISATIONS ET ENGAGEMENTS – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – MISE EN COMMUN DES RESSOURCES ADMINISTRATIVES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les villes de Sainte-Julie et de Saint-Amable désirent présenter un projet de mise en commun des ressources administratives en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à participer au projet de mise en commun de ressources administratives en sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

QUE la Ville de Sainte-Julie agisse à titre d'organisme responsable du projet;

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-007

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTES – PROJET HORIZON NATURE – ARBRE-ÉVOLUTION COOP DE SOLIDARITÉ ET MRC DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

ATTENDU QU'Arbre-Évolution coop de solidarité (ci-après « Arbre-Évolution ») est une coopérative de solidarité qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à faire co-évoluer les activités culturelles et sociales de l'être humain avec l'arbre, la forêt et l'environnement;

ATTENDU QUE le *Projet Horizon Nature*, mis en place par la MRC de Marguerite-D'Youville, vise la protection et la bonification, par de la plantation, des paysages existants, tels les espaces verts et les corridors naturels;

ATTENDU les projets de reboisement social du parc des Tuileries, du parc de la Coulée et de la bretelle de l'autoroute 20, à la sortie 102, en plus de parties de pistes cyclables contiguës à ces parcs;

ATTENDU QUE ces projets sont financés conjointement par la MRC de Marguerite-D'Youville, la Ville de Sainte-Julie et Arbre-Évolution;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes intitulées « Projet Horizon Nature » portant les numéros HN-02, HN-16 et HN-27, à intervenir avec Arbre-Évolution coop de solidarité et la MRC de Marguerite-D'Youville, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-008

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – STATIONNEMENT INTERDIT – PLACE DE CLAIRVAUX – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 23-392

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 octobre 2023, il a été résolu d'installer des panneaux « Stationnement interdit du lundi au vendredi entre 7 h et 18 h » de la limite entre les numéros 722 et 724 jusqu'au numéro 738 ainsi qu'autour du terre-plein intérieur, résolution 23-392;

ATTENDU QU'à la suite de la réception de nombreuses plaintes, il a été proposé aux citoyens de la place de Clairvaux de modifier la signalisation en place, en échange que les bacs soient placés sur le boulevard N.-P.-Lapierre lors des différentes collectes plutôt que devant leur résidence, dans le but de favoriser le bon déroulement des diverses collectes résiduelles;

ATTENDU QUE les citoyens de la place de Clairvaux ont accepté cette proposition;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 27 novembre 2023, d'interdire le stationnement en façade des numéros civiques 722 et 724, afin de régulariser l'accès des camions du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 11 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'installer un panneau d'interdiction de stationnement d' « ici au coin » sur la limite de la propriété entre les numéros 724 et 726, afin d'interdire le stationnement devant les numéros 722 et 724, le tout conformément au plan CSP-27nov2023-02.1 joint en annexe de la présente résolution;

D'abroger la résolution 23-392.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-009

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ZONE DE STATIONNEMENT INTERDIT – RUES DE MARSEILLE ET DE L'ÉGLISE

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 27 novembre 2023, d'interdire le stationnement devant deux boîtes postales situées sur la rue de l'Église et devant une boîte postale située sur la rue de Marseille, et ce, dans le but de permettre aux citoyens de récupérer leur courrier et de faciliter le travail des employés de Postes Canada;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 11 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'installer des panneaux de stationnement interdit « excepté poste 2 minutes », le tout conformément aux plans CSP-27nov2023-04.1, CSP-27nov2023-04.2 et CSP-27nov2023-04.3 joints en annexes de la présente résolution, aux endroits suivants :

- devant la boîte postale située entre les numéros 285 et 295 de la rue de Marseille;
- devant la boîte postale située près du 2077, rue de l'Église;
- devant la boîte postale située devant les numéros 2231 et 2241 de la rue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-010

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DE GENÈVE

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 27 novembre 2023, de modifier les panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue de Genève, afin que le stationnement soit dorénavant interdit du 15 avril au 15 novembre seulement, plutôt qu'en tout temps;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 11 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

De modifier les panneaux d'interdiction de stationnement existants sur la rue de Genève par des panneaux d'interdiction de stationnement du « 15 avril au 15 novembre », le tout conformément au plan CSP-27nov2023-12 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-011

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DE LA RUE SAINT-LOUIS

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 27 novembre 2023, d'ajouter des panneaux d'arrêt dans toutes les directions à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Louis, ainsi que l'ajout de traverses piétonnes sur le boulevard Saint-Joseph, des côtés nord et sud de la rue Saint-Louis, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons à cette intersection;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 11 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'arrêt obligatoire, dans toutes les directions, à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Louis, le tout conformément au plan CSP-27nov2023-05 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-012

INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE BRISSETTE

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 27 novembre 2023, de modifier les panneaux d'interdiction de stationnement sur la rue Brissette, afin que le stationnement soit dorénavant interdit du 15 avril au 15 novembre seulement, plutôt qu'en tout temps;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 11 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

De modifier les panneaux d'interdiction de stationnement d' « ici au coin » existants sur la rue Brissette par des panneaux d'interdiction de stationnement du « 15 avril au 15 novembre » et d'ajouter un panneau de signalisation d'interdiction de stationnement du « 15 avril au 15 novembre » sur la limite de propriété entre les numéros 888 et 892, le tout conformément aux plans CSP-27nov2023-11.1 et CSP-27nov2023-11.2 joints en annexes de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-013

**DÉPLACEMENT D'UN PANNEAU DE SIGNALISATION – ZONE DE DÉBARCADÈRE
– ÉCOLE LE RUCHER**

ATTENDU la recommandation formulée par le comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 27 novembre 2023, de déplacer de 15 mètres la zone de débarcadère de l'école Le Rucher, afin d'ajouter de l'espace pour les autobus scolaires lors de l'embarquement et du débarquement des élèves;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la commission administrative du 11 décembre 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

De déplacer le poteau et les panneaux de signalisation indiquant la zone de débarcadère de l'école Le Rucher de 15 mètres et de procéder à un marquage au sol, le tout conformément au plan CSP-27nov2023-10 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-014

**AUTORISATION DE SIGNATURE – LETTRES D'ENTENTE – EMPLOYÉS RÉGULIERS
POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE – SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION
PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1690**

ATTENDU QUE la création de deux (2) postes à temps plein a été autorisée au budget 2024 de la Ville de Sainte-Julie, soit un poste de concepteur graphique et un poste de conseiller en environnement, pour une durée de douze (12) mois;

ATTENDU QUE ces deux (2) postes sont actuellement occupés par des employées surnuméraires en remplacement de poste pour des congés de maternité;

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur ne prévoit pas de statut d'emploi pour une période déterminée;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le statut d'employé régulier pour ces deux (2) employées, pour une période de douze (12) mois débutant à la fin de leur remplacement de poste respectif;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des ressources humaines lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

D'autoriser la signature des lettres d'entente à intervenir entre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP - section locale 1690) et les représentants de la Ville de Sainte-Julie, visant l'autorisation d'un statut d'employé régulier pour une période de douze (12) mois pour les postes de concepteur graphique et de conseiller en environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-015

**AUTORISATION ET RATIFICATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE –
SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES LES VILLAS LUSSIER C. VILLE DE
SAINTE-JULIE ET ALS. – CAUSE N° 505-17-012702-215**

ATTENDU la poursuite du Syndicat des copropriétaires Les Villas Lussier intentée contre la Ville de Sainte-Julie et als. à la Cour supérieure du Québec et portant le n° 505-17-012702-215;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal acceptent les recommandations présentées par le Service du greffe lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou le cabinet Norton Rose Fulbright S.E.N.C.R.L., à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif au règlement à l'amiable intervenu dans le dossier de la Cour supérieure du Québec portant le n° 505-17-012702-215;

DE ratifier le document intitulé « Quittance et transaction » signé le 22 décembre 2023 par la greffière, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, dans le cadre de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-016

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À
PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 15 décembre 2023 au 11 janvier 2024 :

- | | | |
|-------------------|--------------------|-----------------|
| ▪ Liste F-2024-01 | Chèques à ratifier | 1 289 299,45 \$ |
| ▪ Liste F-2024-02 | Comptes à payer | 5 074 831,07 \$ |

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 15 décembre 2023 au 11 janvier 2024 apparaissant sur les listes F-2024-01 et F-2024-02;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-017

**FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
2024-2025-2026**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2023;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2024 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2024-2025-2026 détaillés à l'annexe jointe :

- 118 700 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 397 580 \$ à même le fonds de roulement qui sera remboursé en versements égaux sur une période de cinq (5) ans, soit de 2025 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-018

**AUTORISATION – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL –
ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert que tout membre du conseil reçoive une autorisation préalable du conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du conseil à participer à ces événements;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes n° 24-01 et 24-02;

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-019

AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES

ATTENDU QUE les dépenses sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2024 au montant total de 35 139 128 \$, telles qu'elles sont décrites à la liste ci-jointe.

D'autoriser le trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également le trésorier à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débits dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-020

ADJUDICATION – CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATIONS MUNICIPALES INTÉGRÉES – ANNÉE 2024

ATTENDU les contrats actuels d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées conclus entre PG Solutions inc. et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la réception des factures de PG Solutions concernant le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6°a) et au paragraphe 9° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adjuger les contrats d'entretien et de soutien d'applications municipales intégrées pour l'année 2024 à l'entreprise PG Solutions inc., située au 217, avenue Léonidas Sud, Rimouski, Québec, G5L 2T5, pour un montant de 134 377,03 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux factures numéros CESA55920, CESA54441 et CESA56166.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-021

RENOUVELLEMENT – LICENCE D'UTILISATION POUR L'APPLICATION DE GESTION DE LA PAIE – ANNÉE 2024

ATTENDU le contrat actuel d'utilisation de l'application de gestion de la paie conclu entre Berger-Levrault Canada Ltée et la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU la proposition de renouvellement pour l'utilisation de la licence pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6°a) et au paragraphe 9° du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'utilisation de l'application de gestion de la paie pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 avec l'entreprise Berger-Levrault Canada Ltée, située au 2130, boulevard Dagenais Ouest, bureau 200, Laval, Québec, H7L 5X9, pour un montant de 28 283,85 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au contrat de renouvellement soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-022

RECONDUCTION – FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE CYBERSÉCURITÉ – ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la Ville a confié un contrat relatif à la fourniture de services en matière de cybersécurité pour l'année 2023 à FQM Services, coopérative de solidarité (ci-après « FQMS ») lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023, résolution 23-015;

ATTENDU QUE FQMS offre des services professionnels en matière de cybersécurité destinés à mettre en place une stratégie intégrée et agrégée de protection des ressources informationnelles et de soutien pour la remédiation, lesquelles comprennent :

- une surveillance et le contrôle des points d'accès;
- une surveillance et le contrôle des boîtes de courriel et de messagerie;
- une surveillance du Darkweb;
- la mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation aux cyberrisques;

ATTENDU la réception de la facture pour le maintien des services de cybersécurité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6^oa) et au paragraphe 9^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

De reconduire le contrat relatif à la fourniture de services en matière de cybersécurité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 avec FQM Services, coopérative de solidarité, ayant son siège au 57, route Campagna, local 201, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0, le tout conformément aux modalités prévues au contrat de commande en cybersécurité, pour un montant total de 62 830,27 \$, toutes taxes comprises, représentant une somme de 267,36 \$ par licence;

D'autoriser le Service des finances à émettre tout paiement relatif à la reconduction de ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-023

RECONDUCTION – LICENCES D'UTILISATION ET ENTRETIEN D'APPLICATIONS DE GÉOMATIQUE – ANNÉE 2024

ATTENDU le contrat actuel de licences d'utilisation et d'entretien des applications de géomatique conclu avec ESRI Canada Limited, étant un fournisseur de solutions SIG, dont ArcGIS, autorisé par bon de commande;

ATTENDU la réception de la facture de ESRI Canada Limited concernant le renouvellement du contrat de licences d'utilisation et d'entretien des applications de géomatique pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2025;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues au sous-paragraphe 6^oa) et au paragraphe 9^o du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

De reconduire le contrat de licences d'utilisation et d'entretien des applications de géomatique pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2025 avec l'entreprise ESRI Canada Limited, ayant son principal établissement au 606, rue Cathcart, bureau 440, Montréal, Québec, H3B 1K9, pour un montant de 25 085,17 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément au contrat de renouvellement soumis;

D'autoriser le Service des finances à émettre tout paiement relatif au présent contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-024

AUTORISATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE – TRAVERSES SÉCURITAIRES

ATTENDU QUE le *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* (PAFFSR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a adopté un programme de sécurité pour la clientèle scolaire de niveau primaire afin de rendre les zones scolaires et les déplacements vers les écoles plus sécuritaires;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie produit, adopte et rend public un plan d'action annuel visant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'intersection de l'avenue du Lac et du boulevard des Hauts-Bois n'est pas aménagée de façon sécuritaire pour les personnes ayant une incapacité visuelle, de même que pour les personnes âgées et les élèves du secteur, considérant l'achalandage important de cette artère;

ATTENDU QUE la modification de cette intersection nécessitera une intervention globale, soit la construction d'un trottoir et l'installation de plaques podotactiles;

ATTENDU QUE l'accueil des élèves à l'école Aux-Quatre-Vents n'est pas aménagé de façon sécuritaire et que l'ajout d'un trottoir dans l'axe des rues Borduas et Pierre-De Coubertin assurera une plus grande sécurité aux piétons et permettra d'allonger la zone de débarcadère;

ATTENDU QUE l'intersection des rues Borduas et de Genève, menant à une garderie, à une école primaire et à une école secondaire, est très achalandée et la circulation y est rapide;

ATTENDU QUE la construction d'une intersection surélevée viendra renforcer l'aspect de la sécurité par un aménagement physique;

ATTENDU QUE pour réaliser ces travaux, considérant l'ampleur de ces derniers, la Ville de Sainte-Julie sollicite un soutien financier dans le cadre du PAFFSR, visant notamment à financer une partie des honoraires professionnels, l'achat de matériel et le coût des travaux civils et d'installation;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie doit respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution des projets;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée a été établie sur la base d'un budget prévisionnel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie s'engage à payer sa part des coûts admissibles aux projets et à payer les coûts d'exploitation continue de ces derniers;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous nommées, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure :

NOM DU PARTICIPANT	ÉVÉNEMENT	DISCIPLINE	MONTANT
Christo Toshkov	Circuit Coupe Québec LP	Patinage de vitesse	150 \$
Zachary Bleau	Championnats canadiens Néo-Juniors	Patinage de vitesse	300 \$
TOTAL			450 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-028

AIDE FINANCIÈRE – PROMOTION DU COURT MÉTRAGE OASIS RÉALISÉ PAR JUSTINE MARTIN

ATTENDU QUE la Ville souhaite promouvoir la culture au sein de la population;

ATTENDU QUE la politique culturelle a notamment pour objectifs d'assister les artistes et les organismes dans la mise en œuvre de stratégies de communication et de promotion et de soutenir les initiatives locales;

ATTENDU QUE la Julievilloise Justine Martin a réalisé un court métrage intitulé « Oasis », abordant la relation changeante entre des jumeaux, dont l'un est atteint d'un handicap;

ATTENDU QUE le plan d'action à l'égard des personnes handicapées prévoit le soulèvement de la *Semaine québécoise des personnes handicapées* en tenant une activité de sensibilisation destinée au grand public, au cours de laquelle pourrait être diffusé ce court métrage;

ATTENDU QUE le court métrage est demi-finaliste pour une nomination aux Oscars qui auront lieu le 23 janvier prochain;

ATTENDU QUE Justine Martin doit faire la promotion de son court métrage à travers divers événements cinématographiques d'envergures, ce qui lui engendre des dépenses importantes;

ATTENDU QU'il y a lieu de la soutenir financièrement afin qu'elle puisse réaliser cet exploit ainsi que pour lui témoigner notre fierté et notre appui;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 500 \$ à Justine Martin pour la soutenir financièrement dans ses démarches de promotion de son court métrage « Oasis ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-029

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de patinage artistique Ste-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives, au moyen de l'embauche d'une ressource comptable et d'une ressource pour assurer les suivis et le bon fonctionnement du site Internet du club;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est PROPOSÉ par M. Christian Huard
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 968,59 \$ au Club de patinage artistique Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-030

AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE STE-JULIE INC.

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. pour l'organisation de la 23^e édition de son tournoi provincial atome qui se tiendra du 15 au 28 janvier 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en faveur d'un tel événement et que la demande de l'Association du hockey mineur respecte les critères d'admissibilité du volet 4 « Soutien aux événements spéciaux » de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU:

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 85,66 \$, toutes taxes comprises, pour un total de 5 139,60 \$, à l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. pour l'organisation du tournoi provincial M11 atome de Ste-Julie;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2024;

QUE ce montant représente pour la Ville de Sainte-Julie, une dépense totale avant taxes de 16 020,60 \$, puisque la Ville de Sainte-Julie assume la différence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-031

AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN AUX BÉNÉVOLES PAR L'ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE STE-JULIE INC.

ATTENDU le volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc. pour soutenir les bénévoles du conseil d'administration dans leurs tâches administratives ainsi que pour soutenir les entraîneurs bénévoles;

ATTENDU QUE ce volet de la politique s'applique principalement pour favoriser une participation populaire accrue des jeunes de 17 ans et moins à une activité de loisir;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont analysé le rapport présenté par le Service des loisirs lors de la commission administrative du 15 janvier 2024;

Il est **PROPOSÉ** par M. Christian Huard
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 6 205,76 \$ à l'Association du hockey mineur de Ste-Julie inc., dans le cadre du volet 6 de la *Politique d'attribution des subventions du conseil municipal*, intitulé « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-032

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT – ÉCOLE LES DYNAMIX

ATTENDU QUE l'École les Dynamix est un organisme à but non lucratif qui offre des cours dans des disciplines acrobatiques, tels la gymnastique et le trampoline, et ce, aux niveaux récréatif et compétitif;

ATTENDU QUE plus de 1 787 athlètes fréquentent cette école;

ATTENDU QUE plus de 57 % de ces athlètes sont des résidents des villes de Sainte-Julie et de Varennes;

ATTENDU QU'à cet effet, l'École les Dynamix désire obtenir une aide financière de fonctionnement de la part des villes de Sainte-Julie et de Varennes;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un protocole d'entente établissant les conditions et modalités de cette aide financière;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, le protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière de fonctionnement à intervenir avec l'École les Dynamix et la Ville de Varennes, ainsi que tout autre document permettant de donner effet à la présente entente et à y apporter toute modification jugée nécessaire;

D'autoriser le Service des finances à émettre les paiements conformément aux modalités indiquées au protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-033

APPROBATION – LISTE DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

D'approuver les demandes suivantes, relatives à des plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- La demande de **PIIA 23-68** pour l'affichage de l'établissement situé au **1970, rue Léonard-De Vinci (Cantine grecque)**, et ce, conformément à la résolution 528.3.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2023;
- La demande de **PIIA 23-69** pour la rénovation de l'établissement situé au **1919, chemin du Fer-à-Cheval (Benny & Co.)**, et ce, conformément à la résolution 528.5.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2023;

-
- La demande de **PIIA 23-70** pour la rénovation de la résidence située au **432, rue de Dieppe**, et ce, conformément à la résolution 528.6.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2023;
 - La demande de **PIIA 23-71** pour la rénovation et l'aménagement paysager de l'établissement situé au **1900, rue Raymond-Blais (St-Hubert)**, et ce, conformément à la résolution 528.10.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2023;
 - La demande de **PIIA 23-72** pour la construction de la boucle L du projet Vilamo, soit pour les propriétés situées au 302, 304, 308, 310, 314, 316, 320 et 322, rue Bissonnette, et ce, conformément à la résolution 528.13.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2023;
 - La demande de **PIIA 23-73** pour le développement et l'architecture de la phase 2 de la boucle F du projet Vilamo, et ce, conformément à la résolution 528.18.23 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 13 décembre 2023;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-034

RENOUVELLEMENT – RÉOLUTION 22-318 – APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT – 725, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-305

ATTENDU QUE des plans-concept d'agrandissement, préparés par l'entreprise A. Bessette, architecte et datés du 10 mai 2019, pour la résidence située au 725, montée Sainte-Julie, ont été approuvés conformément à la résolution 496.10.21 du comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 mars 2021;

ATTENDU QUE des modifications aux plans-concept d'agrandissement ont été approuvées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, résolution 21-214;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution 21-214 était valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 13 avril 2022;

ATTENDU QUE les modifications aux plans-concept d'agrandissement ont été de nouveau approuvées par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 14 juin 2022, résolution 22-318;

ATTENDU QUE les travaux d'agrandissement n'ont pas débuté tel que prévu encore une fois;

ATTENDU QUE la résolution 22-318 était également valide pour une période de douze (12) mois consécutifs, soit jusqu'au 14 juin 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Josée Marc-Aurèle
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

DE reconduire la résolution 22-318 pour une nouvelle période de douze (12) mois consécutifs à compter de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-035

PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC – AIDE AUX PROPRIÉTAIRES DE MAISONS LÉZARDÉES – VOLET VI – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – PROGRAMMATION 2024-2025

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a déjà participé au *Programme Rénovation Québec* (PRQ) dans le cadre du volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », mis en place par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Sainte-Julie est majoritairement composé d'un sol argileux, propice aux problématiques liées à l'apparition de lézardes sur les fondations des résidences;

ATTENDU QUE de nouveaux cas de maisons lézardées se sont manifestés sur le territoire de la ville de Sainte-Julie, soit sur des bâtiments résidentiels construits sur un sol argileux et dont les fondations se sont fissurées à la suite d'une sécheresse excessive du sol;

ATTENDU QUE la Ville désire signifier sa volonté de participer au programme dans le cadre de la programmation 2024-2025 de la SHQ et que par le biais de son règlement sur les maisons lézardées, la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ (33,3 %) et les propriétaires-demandeurs (33,3 %).

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie signifie sa volonté de participer à nouveau au PRQ, volet VI « Aide aux propriétaires de maisons lézardées », pour la programmation 2024-2025, selon les règles prévues par la SHQ;

DE consacrer un budget de 36 500 \$ pour le traitement des dossiers visés par ce programme;

DE demander à la SHQ d'allouer une enveloppe de 36 500 \$ pour le traitement des dossiers de la Ville de Sainte-Julie visés par ce programme;

QUE la Ville financera 33,3 % des travaux admissibles, en partenariat avec la SHQ à raison de 33,3 % et des propriétaires-demandeurs à raison de 33,3 % également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-036

DÉNOMINATION ET DEMANDE D'OFFICIALISATION DE TOPONYME – PROJET RÉSIDENTIEL VILAMO – BOUCLE F – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-559

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2023, le conseil a procédé à la désignation de deux rues privées faisant partie du secteur des bâtisseurs (boucle F) du projet Vilamo, résolution 23-559;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la dénomination de l'une de ces rues, soit « Paul-Côté »;

ATTENDU QU'en consultant le répertoire des sépultures de la Ville ainsi qu'un recueil commémorant le 150^e de la Ville en 2001, il a été constaté qu'il s'agirait plutôt de « Roch Côté », Paul Côté étant le fils de Roch Côté et de Thérèse Savard;

ATTENDU QUE la Ville désire commémorer la mémoire et l'implication de M. Roch Côté;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par M. Eric Faucher

RÉSOLU :

DE désigner l'une des rues privées faisant partie du secteur des bâtisseurs (boucle F) comme étant la rue « Roch-Côté », conformément au plan annexé à la présente résolution;

D'acheminer une copie de la présente résolution, accompagnée du nouveau plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation des toponyme, ainsi qu'au promoteur du projet;

DE modifier la résolution 23-559 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-037

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 52.1

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 964-10 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'abroger l'article 52.1* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 964-10 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

24-038

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1214-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1214 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1214-3 modifiant le Règlement 1214 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Julie* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1214-3 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

24-039

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1314 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'IMPLANTATION DE DÉBITMÈTRES D'AQUEDUC SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 95 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 95 000 \$

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1314 décrétant des travaux d'implantation de débitmètres d'aqueduc sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 95 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 95 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1314 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 13 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 13 décembre 2023 et a soumis son procès-verbal à la commission administrative du 15 janvier 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 décembre 2023, lequel est joint à la présente.

LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* ainsi que de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du conseil suivant l'embauche ou la nomination;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait de la liste d'embauche des personnes jointe à la présente.

EMBAUCHE DE PERSONNEL (personnel régulier)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Legros-Lemieux, Marie-Maude	Régulier 1 an	Concepteur graphique	1 ^{er} janvier 2024
Dery, Marianne	Régulier 1 an	Conseillère en environnement	22 avril 2024
EMBAUCHE DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)			
Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en vigueur
Théroux, Léo	Surnuméraire	Appariteur-concierge	7 janvier 2024

Service des infrastructures et gestion des actifs			
Sylvain Prévost	Surnuméraire	Journalier	3 janvier 2024

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES 2023

ATTENDU le mandat octroyé à Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les services professionnels de vérification de l'optimisation des ressources de la Ville de Sainte-Julie pour les exercices 2021, 2022 et 2023, résolution 21-248;

ATTENDU QUE la vérification de l'optimisation des ressources de la Ville a été réalisée pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le rapport a été reçu le 22 décembre 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport et de la teneur des recommandations;

PAR CONSÉQUENT, dépôt est fait du rapport de vérification de l'optimisation des ressources pour l'année 2023;

Une copie du rapport sera transmise à la Commission municipale du Québec, tel que requis par la loi.

CERTIFICATS RELATIFS AU DÉROULEMENT DE PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENTS 1258-1, 1299-1, 1304, 1307 ET 1326

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose les certificats relatifs au déroulement des procédures d'enregistrement concernant les règlements suivants :

- *Règlement 1258-1 modifiant le Règlement 1258 afin notamment d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 900 000 \$ pour le paiement du coût des travaux d'aqueduc et de voirie sur le rang de la Vallée, la rue Nobel et une partie de la montée des Quarante-Deux;*
- *Règlement 1299-1 modifiant le Règlement 1299 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 2 925 000 \$ pour le paiement des coûts des travaux d'amélioration de divers parcs ainsi que les frais contingents;*
- *Règlement 1304 autorisant le paiement des coûts des travaux de réaménagement de la cour du garage municipal ainsi que les frais contingents pour un montant de 808 385 \$ et autorisant un emprunt à cette fin ne devant pas excéder 808 385 \$;*
- *Règlement 1307 décrétant des travaux de réfection et d'aménagement de parcs municipaux pour un montant de 286 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 286 000 \$;*
- *Règlement 1326 relatif à la création d'une réserve financière pour le fonds vert de la Ville de Sainte-Julie.*

POINT 13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

- **Félicitations et remerciements – Décorations de Noël et hivernales** – M. Mario Lemay remercie et félicite les employés de la Ville pour les magnifiques décorations de Noël et hivernales.
- **Exo – Nouvelles lignes de Taxibus** – M. Lemay informe la population que depuis le 8 janvier 2024, deux nouvelles lignes de transport par Taxibus desservent le secteur de Vilamo.
- **Les Julievernales** – M. Lemay invite la population à participer à cet événement qui aura lieu les 3 et 4 février 2024.
- **Bell cause pour la cause** – Mme Amélie Poirier informe les citoyens qu'ils peuvent communiquer au 2-1-1 pour trouver des ressources en santé mentale.

POINT 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les questions et commentaires ont porté sur les sujets suivants :

- **Achat d'un véhicule incendie acquis par la Ville** – Il est demandé quelle est la date prévue de la livraison de ce véhicule.
- **Point 8.1 de l'ordre du jour – Résidus de balayage de rues** – Il est demandé pour quelle raison les travaux de retrait des résidus sont dispendieux.
- **Point 11.3 de l'ordre du jour – Débitmètres d'aqueduc** – Il est demandé à quoi servent les débitmètres d'aqueduc.
- **Location de logements – Espace Lokalia** – Il est demandé si la Ville peut intervenir auprès du groupe Espace Lokalia concernant leur politique discriminatoire qui refuse toute personne de moins de 50 ans dans leur projet.

24-040

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme Sylvie Beaulieu
 APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesnes
Greffière